



DE ROUBAIX-TOURCOING

Les Nouvelles Usines DU NORD

La reconstruction des Etablissements Industriels devra réunir toutes les garanties possibles de sécurité et d'hygiène pour les Ouvriers.

La reconstruction industrielle de notre région doit être une œuvre de haute portée sociale et d'influence sur l'avenir vital du pays.

Les raisons de caractère plus élevé dominent de la question d'hygiène, consacrées par l'Etat et par l'opinion publique.

Il s'agit non seulement de recréer des usines et des ateliers, il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

Il faut aussi et surtout assurer dans ces établissements industriels les conditions d'hygiène nécessaires à la santé et à la sécurité des ouvriers.

A LA CHAMBRE Le paiement de la prime de démobilisation

INTERPELLATION DE M. GUICHARD. — UNE SERIE D'INCIDENTS. — LES PROMESSES DE M. ABRAHI.

Au début de la séance, la Chambre a entendu l'interpellation de M. GUICHARD sur les retards apportés au paiement des primes de démobilisation.

M. GUICHARD demande des indications sur les retards apportés au paiement des primes de démobilisation.

M. ABRAHI se défend d'être responsable de ces retards, mais il reconnaît que le paiement des primes est en retard.

M. GUICHARD insiste sur l'urgence de la situation et demande que les primes soient payées immédiatement.

M. ABRAHI promet de faire accélérer le paiement des primes et de rendre compte de ses démarches.

M. GUICHARD remercie M. ABRAHI pour ses assurances et se retire.

Une question de Cachin sur la politique extérieure

M. DESCHANEL a levé la séance, mais M. CACHIN a demandé à M. Clemenceau s'il ne juge pas devoir donner au pays, inquiet des bruits qui courent sur la remise en question du traité de paix et du traité de commerce avec l'Angleterre, l'assurance de ses explications, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU monte à la tribune. Le président déclare qu'il n'avait pas l'intention de reporter à la demande d'interpellation sur la politique générale du cabinet, déposée par M. Cachin, parce que la politique générale du gouvernement, comme elle a été exposée à Strasbourg, s'adressait à la France tout entière.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

M. CLEMENCEAU rappelle que la France a approuvé l'Amérique dans ses expéditions, comme l'ont fait MM. NIHI et Lloyd George.

La Catastrophe de la gare de Douai

ON A PU IDENTIFIER SIX DES VOYAGEUSES TUÉES

Parmi les victimes de la catastrophe, six femmes tuées n'avaient pu être identifiées; on a réussi, dans la nuit de la catastrophe, à reconnaître deux de ces malheureuses. Ce sont: Mme COLIN, demeurant 45 bis, rue de la Malmaison, à BAGNOLET. Le mari de Mme Colin compte parmi les blessés, ainsi que sa sœur, Mlle Anais Verdère.

La seconde identifiée est Mme Emma GOSPE, épouse DEMULMEESTER, dont le mari a aussi été blessé.

Deux autres furent reconnues mardi, dans l'après-midi. Ce sont: Mlle Marie-Madeleine BALLEUX, née à Lille en 1896 et demeurant à MONS-EN-BAROEUL, r. Emile-Zola, que son frère vient reconnaître et Mme Angèle PABLO, de nationalité portugaise. C'est par une lettre se trouvant dans ses bagages et adressée par le curé de La Gorgue-Estaires, qu'on put identifier cette victime.

L'état des blessés est satisfaisant. Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Une des victimes, Mme Anais Verdère, 33 ans, veuve de guerre, a dû subir dans la nuit l'amputation de la jampe gauche. L'opération a parfaitement réussi.

D'autre part, l'un des deux gendarmes blessés qui ont été amenés à l'Hôtel-Dieu, se trouve dans un état alarmant. M. Duhamel, commandant de gendarmerie à Lille, accompagné de M. Perrau, capitaine de gendarmerie à Douai, a rendu visite aux deux gendarmes mardi matin.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Une femme blessée, amenée à l'hôpital, avait déclaré se nommer Marie Cowez, 31 ans, demeurant rue de Paris, à Lille. Cette dame a indiqué ce matin qu'elle n'avait pas voulu révéler son nom, mais qu'elle avait une sœur, Mme Lucienne MAILLET, et habite Paris, 36, rue de la Tour-Auvergne.

Les blessures de Mme Maillet, quoique sérieuses, ne semblent pas mettre ses jours en danger.

Ce que dit un rescapé. Parmi les blessés, on avait indiqué Monsieur Tavernier Florimond, de Cambrai; c'est Madame Tavernier qui fut hier, Mme Tavernier, malgré son grand âge (72 ans), était dans un état satisfaisant.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

Un blessé qui n'avait pas été identifié a pu être hier: il s'agit de M. Roger MARCHAND, 44 ans, 3, rue Courbet, à RONCHIN. Son état est grave.

L'hôpital militaire est sans doute toute autre et le règlement n'y serait pour rien. Les locaux de cet établissement sont dans un état lamentable. Les médecins qui prodiguent leurs soins aux blessés, n'ont pu procéder à certaines opérations urgentes par suite de la défectuosité du matériel mis à leur disposition. Les salles n'étaient même pas chauffées.

Il est, en tout cas, inadmissible que dans une ville de garnison, un hôpital militaire ne soit pas mieux outillé.

Il y avait également beaucoup à dire sur la façon dont a été mise à la disposition des victimes de la catastrophe. Nous aurons à revenir sur ce sujet.

L'ENQUÊTE A PONT-DE-LA-DEULE Les responsabilités sont partagées

Nous indiquions hier qu'il était permis de se demander si la gare de Pont-de-la-Deule n'avait pas commis une grande erreur — j'ou une faute — en expédiant le train tamponneur sur Douai quatre minutes après le passage du 312 bis.

La commission d'enquête cherche actuellement à élucider dans quelles conditions le 312 partit de Pont-de-la-Deule.

Le commandant de gare de Pont-de-la-Deule, M. Fleury, avocat général, composé de MM. Fleury, avocat général, M. de la Motte, procureur de la République, Fonaine, juge d'instruction, et de personnalités du Service général de Contrôle de Paris, s'est rendue sur les lieux par train spécial mardi, à 11 h. 30 du matin.

Le chef de gare de Pont-de-la-Deule a été interrogé par le parquet.

Il a confirmé la déclaration que le train 492 était parti de Pont-de-la-Deule et que la section fut bloquée 3 minutes après le passage du 312 bis.

Il a confirmé également que le télégraphe indiquait que la voie était occupée par un train; l'allure modérée était donc de rigueur pour le train tamponneur.

Le mécanicien Mériaux, toujours gardé à la disposition de la justice, ainsi que l'agent Bajeux, se sont montrés profondément étonnés de ce qui leur était arrivé. Mériaux, qui avait déclaré qu'un accident est survenu à un train conduit par lui.

Mériaux persiste à affirmer qu'il était en droit de continuer sa route, le disque du pont de la gare de Lille, qui commande l'entrée de la gare, étant ouvert.

Il reconnaît cependant que son train ronflait à une allure exagérée — due surtout, a-t-il expliqué, à la déclivité de la ligne; ce qui en était.

Le pont de la Gare de Lille masquant la vue, le mécanicien n'a vu le train arrêté que lorsqu'il n'en était plus qu'à une soixantaine de mètres.

Les efforts pour arrêter son lourd convoi ont été inutiles. Peut-être aussi les freins de la machine ont-ils mal fonctionné!

Ce que dit l'aiguilleur. On a également entendu l'aiguilleur Bajeux, qui reconnaît que le disque qui protégeait l'entrée immédiate de la gare était ouvert et n'avait pu manœuvrer son signal. Il n'a pas eu le temps matériel d'aller placer les pédales de la voie, ce qui réglementairement l'aurait dû le faire.

Les magistrats instructeurs ont aussi cherché à établir la raison pour laquelle le train 312, qui était en gare, est resté plus de 6 minutes le long du quai.

En résumé, il est certain que les responsabilités sont très partagées. Les résultats définitifs des recherches ne pourront être connus avant quelques jours.

Les funérailles des victimes auront lieu Vendredi. Les familles des victimes commencent à arriver à Douai. Plusieurs ont demandé que les corps soient ramenés à leurs domiciles.

Les cadavres n'ont pas encore été mis en bière, les inhumations auront lieu vraisemblablement à Douai vendredi.

Le trafic est rétabli. Le trafic a été rétabli normalement mardi matin sur la ligne Lille-Paris.

La réponse des Alliés à l'Allemagne. Elle a été remise à von Lersner, qui est parti pour Berlin.

Paris, 23 décembre. — M. Dutasta a remis ce matin, à 10 heures 15, en son cabinet du Ministère des Affaires étrangères, au baron Von Lersner, président de la délégation allemande, la réponse à la note allemande du 15 décembre, dont le texte a été arrêté hier et a accompagné cette remise d'un commentaire verbal, conformément au rapport du Conseil suprême. Le baron Von Lersner a déclaré à M. Dutasta qu'en raison des difficultés de communication et de l'importance de ce document, il croyait devoir consulter son gouvernement.

En conséquence, il lui a annoncé qu'il partirait ce soir pour Berlin avec tous les experts laissant à Paris un représentant de la délégation allemande.

AUX CONSEILS DE GUERRE La Journée des Marchands d'Or et des Dénonciateurs

THUMEREL COMMENCE A PARLER. Thumerel, le tranquille d'or de Lille, a subi hier un premier interrogatoire au cabinet de capitaine Richard, en présence de son avocat, M. Baurotte.

ON A ETE LE CHERCHE. Le lieutenant Pabyrau, du 1er Conseil de guerre, a fait arrêter, à Enghien-les-Bains, le nommé Jacquemin Eugène, qui, pendant la guerre, exerçait la profession de garçon de café, au « Bar de l'Écho du Nord », Grand'Place, à Lille, sous l'inculpation de trafic d'or avec l'ennemi.

CEUX-CI SONT VENUS. Les nommés Dujardin et Carpentier, de Carvin, inculpés d'intelligence avec l'ennemi, qui furent incarcérés hier, ont déclaré que venus deux à Lille en voyage, et ayant appris par la presse régionale qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre eux, ils avaient préféré se constituer prisonniers, que de se voir enlever contre deux gendarmes.

UNE HISTOIRE DE FAMILLE. Van Costenoble Edmond, marchand des quatre-saisons, à Lille, comparait hier devant le 3e Conseil de guerre, sous la prévention d'intelligence avec l'ennemi, pour avoir dénoncé, en juillet 1916, son neveu, Laurent Jougeux, du 56 R. I. T.

Il s'agissait d'une histoire de famille. Quelques instants auparavant, Van Costenoble Edmond avait prévenu son frère Constant, à la suite de dissensions familiales, de s'occuper de l'éducation de sa fille, Cécilia.

A la guerre, le prix de la pension, soit 3.607 francs 50, fut réclamé au prévenu d'aujourd'hui qui, pour se dérober au paiement de cette créance, aurait manqué de dénoncer le beau-frère de son frère, Constant.

Drame de famille pas très clair, pas très certain. Le Conseil condamne Van Costenoble Edmond à une année d'emprisonnement.

ALLEZ EN PAIX! Bassener Joseph, demeurant actuellement à Bruxelles, était prévenu d'avoir dénoncé, en janvier 1916, une cachette contenant des bicyclettes, du cuivre et de l'étain appartenant à Mme Albertine Tiemmerman, demeurant à Wattefos.

Il comparait hier devant le 3e Conseil de guerre. La prévention n'étant pas suffisamment justifiée, Bassener a bénéficié d'un jugement d'acquiescement.

Les Boches veulent le repos dominical. Hier soir, à 8 heures, dix P. G. boches ont été amenés à la citadelle et incarcérés pour refus d'obéissance. Ces P. G., internés au camp d'Éperpigny (Pas-de-Calais), ont refusé catégoriquement d'exécuter un service commandé, dimanche dernier, prétextant que le dimanche était un jour de repos.

POUR lui ENLEVER LA TENTATION DE VOLER. Meyrol Alphons-Arthur, demeurant à Halbin le 27 octobre 1918, à Tourcoing, tenu de déborder le préjudice de l'armée, quatre bidons de dix litres d'essence. Le 1er Conseil de guerre l'a condamné à un mois de prison avec sursis.

AU PLAISIR DE VOUS REVOIR. Les soldats de 2e classe Lherbier Arthur, du 606 R. I., inculpé de vol avec effraction; Van Heuvervynck Jean, démobilisé, poursuivi pour escroqueries et Verpooch, pour vol militaire et désertion, ont été mis hier en liberté provisoire.

LE DOYEN DES MAIRES DE FRANCE. L'EXERCICE DEPUIS 49 ANS. Saint-Romain-d'Ay (Ardèche), 23 décembre. Le doyen des maires de France, par l'ancienneté des fonctions, parait être M. Arthur Paret, maire de notre commune, qui détient l'écharpe municipale depuis le 4 septembre 1870, c'est-à-dire depuis bientôt 49 ans.

M. Paret est âgé de 77 ans. Son feu père, M. Jean Paret, avait occupé avant lui des fonctions municipales, ayant été maire de Saint-Romain pendant vingt-trois ans, de 1848 à 1871.

Les Conseils Généraux convoqués le 5 Janvier. Paris, 23 décembre. — Le gouvernement a décidé de convoquer les Conseils généraux en session extraordinaire, le 5 janvier prochain, pour la constitution de leurs bureaux et la nomination des commissions départementales.

Il y a dix "Poilus" qui ne savent plus qui ils sont. Après avoir opéré une rapide perquisition, le 1er Conseil de guerre a trouvé, dans un appartement de la rue de Valenciennes, dix soldats français qui ne savent plus qui ils sont.

Leur photographie sont à la disposition des familles des « Disparus ». Un grand nombre de familles ayant un des leurs disparus pendant les hostilités, se sont adressées au Ministère de la guerre pour demander des renseignements sur les hommes frappés d'annulation et non identifiés qui sont encore hospitalisés actuellement.

Le nombre de ces hospitalisés incapables d'établir leur identité est peu considérable: il s'élève à dix, exactement.

Ann d'aider les familles intéressées dans leurs recherches, des tableaux ont été établis sur lesquels figurent les photographies de ces amnésies ainsi que les indications recueillies à leur sujet.

Un exemplaire de ces tableaux est déposé dans les bureaux de l'état-major du général commandant la place de Paris où il pourra être consulté.

Un enfant éventré d'un coup de couteau. L'hôpital Saint-Pierre, de Calais, vient de recevoir un blessé, le jeune Albert Thirion, douze ans, fils d'un ouvrier agricole, demeurant à Calais.

Cet enfant avait les intestins perforés d'un coup de couteau qui lui aurait été donné par un brocanteur, de Marek également, alors qu'il avait cherché à dénicher lui offrir des peaux de lapins.

L'homme était en train d'écorcher une jeune biche et il aurait frappé le jeune Thirion en croyant que celui-ci venait de le voler, ayant déjà été plusieurs fois victime de vols.

L'enfant, dont l'état est très grave, a pu être opéré.

ILS S'ENTRENT DANS LA MORT. Fargues, 23 décembre. — André Paré, 23 ans, et le nommé Brethe, 18 ans, désemparés, se sont tués en se disputant à la suite d'une querelle.

Epouvantables exploits de bandits masqués

POUR CONNAITRE LA OACIETTE DE L'ARGENT QU'ILS CONVOIENT, ILS BRULERENT LES PIEDS D'UNE VICTIME. Un crime ayant le vol pour mobile, a été commis au village de Bonheyden, près de Malines, en Belgique, où habitent les frères Vandeveld, célibataires, qui ont la réputation d'être fortunés.

Six bandits masqués firent irruption dans la ferme à la tombée de la nuit et abattirent d'un coup de revolver l'un des frères. Les autres maîtrisèrent l'aîné et le ligotèrent sur une chaise, l'obligeant à désigner la cachette.

Comme il ne répondait pas, ils portèrent la main devant le foyer et lui brûlèrent les pieds des pieds brûlés, l'un des frères, Vandeveld, déclara l'emplacement aux malfaiteurs qui le montrèrent au grenier où était dissimulé le magot. Sur les indications des malfaiteurs, ils découvrirent 1000 francs et se retirèrent sans être inquiétés, après avoir précipité leur victime du haut des escaliers.

Le plus jeune des frères est mort sur le coup; l'autre est dans un état désespéré. Le Parquet et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. Le drame a plongé la région dans le terreur. On ne possède aucun indice sur les bandits.

Il y a aussi les mercantils de la mort

CETTE OMBREUSE EXPLOITATION. On signale l'exploitation éhontée dont sont victimes dans certains régions de l'ancien front, les malheureux parents de nos héros.

D'abord, les volontaires: pour empêcher deux personnes de Suippes aux environs de Souain — 10 kilomètres environ — le tarif est de 60 à 65 francs, ce qui est déjà singulièrement exagéré. Mais il faut ajouter que le volontaire, d'accord avec l'hôtelier, s'arrange pour que les jours passés partent tard, arrivent sur le champ de bataille à la tombée de la nuit, et obligent les malheureux pères à recommencer leur voyage le lendemain.

Et il y a d'autres exemples de ces odieuses exploitations notamment en ce qui concerne les cercueils et les exhumations. Cette exploitation méthodique de la douleur, qui s'exerce impudemment sur des parents éplorés et qui préoccupe seul le souci secret de recueillir et de mettre à l'abri leurs valeurs, est particulièrement odieuse, et il importe qu'elle soit réprimée avec la plus énergique sévérité.

UN COUP DUR UN CHAUFFEUR DE LOCOMOTIVE SE COGNA LA TÊTE CONTRE UN PONT.

On a conduit à l'hôpital général de Douai le chauffeur Marcel Lejong, 29 ans, du dépôt de Châlons, qui portait à la tête une large blessure. Lejong était monté sur le tender d'une locomotive pour prendre des briquettes, lorsqu'en passant sous un pont, il heurta le front une pierre qui faisait saillie au sommet de la route. L'état de M. Lejong est considéré comme très sérieux.

Le navire de la mort ON Y A TROUVÉ LES SQUELÈTTES DES HOMMES DE L'EQUIPAGE

Une société de Gènes vient d'acheter le vapeur grec « Cricorion-Zénagos », torpillé en 1917 par un sous-marin allemand et ensuite remis à flot. Le vapeur a été transporté de Malte à Rodos, où on a commencé à le démolir. En procédant au démontage de la coque, on a découvert dans un compartiment, les squelettes des malheureux morts à la suite du torpillage.

Audacieux coup de main d'un mutilé de guerre SEUL, IL A CAPTURÉ UNE BANDE DE HUIT MALFAITEURS

Un maître de la guerre, nommé Victor Juché, établi à Bresson comme restaurateur, avait acheté récemment du rhum quelques litres de rhum. Il déclara recueillir et propriétaires d'un vignoble en Algérie. La bonbonne qui lui fut livrée était remplie d'indescentes et de déchets de bière. Les propriétaires se rendirent à la suite du torpillage.

Le dernier baiser

PARCE QUE SON AMIE NE VOULAIT PAS SE MARIER, IL LA TUA ET SE SUICIDA. Une vive émotion avait provoqué l'autrice, par des déclarations successives placées au Moulin de Cachen, à Arcueil. Un jeune homme a été tué par son amie et s'est ensuite suicidé.

Des passants avaient remarqué les deux amoureux, dont l'altitude ne pouvait faire prévoir que l'homme nourrissait un sombre drame. On les vit se séparer, se tenant droitement, lui, suppliant affectueux, et elle tendant la joue pour recevoir des baisers. La conversation paraissait très amicale.

Cependant, au moment où, d'un bras, il entrelaçait celle qu'il aimait, et qu'il unissait ses lèvres aux siennes, on entendit tout à coup une puis plusieurs détonations. Le résultat fut que deux corps tombèrent inertes, côte à côte.

De l'enquête ouverte par M. Nencolle, commissaire de police de Paris, il résulte que le meurtrier, René-Louis Schmitt, 23 ans, chaudiériste, 67, rue de la Colonie, à Paris, avait des relations depuis une année avec Mlle Jeanne Gœrzi, 21 ans, blanchisseuse, à l'insu de son mari, celui-ci, qui habite rue du Moulin-de-Cachen, à Arcueil. Il voulait se marier avec elle; elle s'y refusait. C'est vraisemblablement pour cause d'un nouveau refus que le drame s'est déroulé.

Le désespéré avait du reste précédé son crime puisqu'il a été trouvé sur lui une lettre par laquelle il prie les parents de Mlle Gœrzi de bien vouloir l'excuser de son acte.

ILS S'ENTRENT DANS LA MORT. Fargues, 23 décembre. — André Paré, 23 ans, et le nommé Brethe, 18 ans, désemparés, se sont tués en se disputant à la suite d'une querelle.

ILS S'ENTRENT DANS LA MORT. Fargues, 23 décembre. — André Paré, 23 ans, et le nommé Brethe, 18 ans, désemparés, se sont tués en se disputant à la suite d'une querelle.

ILS S'ENTRENT DANS LA MORT. Fargues, 23 décembre. — André Paré, 23 ans, et le nommé Brethe, 18 ans, désemparés, se sont tués en se disputant à la suite d'une querelle.</